PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

SGV
Syndicat Général des Vignerons de la Champagne

COMITÉ
CHAMPAGNE

Epernay, le 05 août 2025

CONVOCATION OFFICIELLE

OBLIGATOIRE ET REGLEMENTAIRE

Prospection obligatoire 2025 - La Neuville / Cuchery / Baslieux / Belval / Champlat / Ville en tardenois

Participant : STE BONDOTTES
Sas LES BONDOTTES 1 A Grande Rue
51140 TRESLON

Date : 22 sept. 2025 à 08h30, Place général de Gaulle, la Neuville aux Larris

Surface totale engagée :

COMMUNE	SURFACE ENGAGÉE	PERSONNE(S) REQUISE(S)
CUCHERY (51199)	3246 m²	1
TOTAL	3246 m²	1

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral du 07 mai 2025, en tant qu'exploitant de parcelle(s) viticole(s), vous êtes tenus de participer, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de votre choix, aux opérations de surveillance collectives obligatoires. Votre implication dans le dispositif de surveillance « flavescence dorée » mis en place par le Comité Champagne et le Syndicat Général des Vignerons, sous le contrôle de la DRAAF Grand Est, est **obligatoire et réglementaire**. Vous devez y participer ou vous y faire représenter.

La prospection exhaustive de la Zone de Surveillance Obligatoire (ZSO) est programmée le 22 sept. 2025, à 08h30. Votre participation doit être dimensionnée à la surface de votre exploitation inclue dans la ZSO comme mentionné dans le tableau ci-dessus, soit 1 personne par tranche de 1 ha 50.

L'émargement de feuilles de présence est obligatoire et permettra de s'assurer de votre participation. A ce titre, et pour fiabiliser cette étape, le QrCode ci-dessous vous sera demandé ou, à défaut, le nom officiel de votre structure. De ce fait, vous devez venir impérativement avec votre convocation ou la confier à la personne vous représentant. **L'émargement se fera uniquement à la fin du chantier de prospection**. Il n'y aura aucun émargement différé après clôture du chantier de prospection.

QrCode à présenter en fin de chantier de prospection

Il est primordial de tous se mobiliser contre la flavescence dorée, maladie épidémique qui menace la pérennité du vignoble.

A noter que la date et/ou l'horaire de rendez-vous de la demi-journée de surveillance obligatoire pourraient être modifiés selon la période de vendange et/ou le seuil de vigilance pour canicule émis par Météo France. Ces changements vous seront communiqués par email et figureront sur le site extranet du Comité Champagne. Merci de rester attentif à l'approche de cette demi-journée de prospection. Dans tous les cas, prévoyez de vous équiper en chapeau/casquette, protection solaire et eau.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sébastien DEBUISSON Directeur Qualité et développement Durable Comité Champagne	Nathalie WILBERT Cheffe du Pôle Inspections Mutualisées Châlons en Champagne DRAAF SRAL Grand Est	David GAUDINAT Membre du bureau du SGV en charge des sujets techniques

Contacts :
Comité Champagne : Pascale PIENNE (pascale.pienne@champagne.fr), Alexandra BONOMELLI (alexandra.bonomelli@champagne.fr)
Service ODG : Anaëlle COMESTAZ (acomesta@sgv-champagne.fr), Noémie PAINEAU (npaineau@sgv-champagne.fr)
DRAAF SRAL Grand Est : Delphine PETERMANN (delphine.petermann@agriculture.gouv.fr)

Informations

> Pour en savoir plus sur la flavescence dorée, un module de formation en ligne est disponible sur le site des Chambres d'agriculture du vignoble champenois.
>
> Retrouver les dates et lieux de rendez-vous sur l'extranet du Comité Champagne (https://extranet.comitechampagne.fr/) ou sur le portail "Projets collectifs" (https://pcollab.comitechampagne.fr/)